

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 21 janvier 2026 à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le vingt et un janvier deux mille vingt-six, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 41

Présents: **19**
(mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 65

Présentes: 28

Pouvoirs: 14

Total: **42** (mini 33)

Délégués présents :

Jacques ADENOT, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans
Robert ALLEYRON BIRON, Délégué de la Rivière
Marie-Odile BAUDRIER, Déléguée de Saint-Julien-en-Vercors
Pierre BLUNAT, Délégué de Vinay (ville-porte)
Catherine BOLZE, Déléguée du Conseil Régional AuRA
Yves CHAZALET, Délégué de Combovin
Valérie DU RETAIL, Déléguée de Die
Nathalie FAURE, Déléguée du Conseil départemental de l'Isère
Pierre-Louis FILLET, Délégué de la Communauté de Commune du Royans-Vercors
Gérard GAGNIER, Délégué de la Communauté de Commune du Diois
Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans
Fabien LOMBARD, Délégué de Suze
Yannick PASDRMADJIAN, Délégué de Claix
Cyrille PLENET, Déléguée de Grenoble Alpes Métropole
Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc
Pierre WEICK, Délégué de la Communauté de Commune du Massif du Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Françoise AGRAIN, Déléguée de Valence Romans- Agglo, à Jacques ADENOT
Antoine BACK, Délégué de la ville de Grenoble à Cyrille PLENET
Imen DE SMEDT, Déléguée du Conseil Départemental de l'Isère à Catherine BOLZE
Alban PANO, Délégué du Conseil Départemental de la Drôme à Marie-Odile BAUDRIER
Frédérique PUISSAT, Déléguée du Conseil Départemental de l'Isère à Nathalie FAURE
Eric VALLIER, Délégué de la Communauté de Communes du Trièves, à Michel VARTANIAN
Bruno VITTE, délégué de Hostun, à Pierre Louis FILLET,
Christian MORIN, Conseil Départemental de la Drôme à Thierry LEVI
David ROBERT, Délégué de Romans-sur-Isère (Ville porte) à Pierre BLUNAT
Michel-Pierre PECOUL, Délégué de Gress-en-Vercors à Yves CHAZALET

Participaient également à la réunion :

Bruno BÉGOU, FAUP

Jean Christophe DYE, délégué de Saint Martin en Vercors

Monique ORAND, Déléguée de Châtillon-en-Diois

Philippe ROUSTAND, délégué du CESER

François VERON, Conseil Scientifique

Ainsi que les membres de l'équipe technique :

Djamilia BAZOGE, Benoit BETTON, Manon CHEVALIER, Patrick

DELDON, Aurélie GACHON, Olivier LEMONIER, Amandine REFFET

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 10 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 janvier 2026

Valorisation des produits agricoles locaux du Vercors 2026 : demande de financements

Contexte

Le Parc du Vercors est riche d'une diversité de produits agricoles locaux de qualité. Dans le cadre de la mesure 1.4 « soutenir les activités agricoles et forestières portant les valeurs du Parc » de sa nouvelle charte, le Parc veut conforter la vocation économique de l'agriculture dans le respect de l'environnement et favoriser la relocalisation des filières, permettant une valorisation locale des ressources.

Le Parc veut également répondre aux enjeux de la mesure 2.5 « accompagner la transition alimentaire » en sensibilisant habitants et visiteurs pour favoriser la consommation locale, structurer une offre de qualité et de proximité et conforter la demande de produits locaux de qualité..

Contenu de l'action

Pour accompagner les agriculteurs dans le développement des produits locaux et leur valorisation, deux démarches complémentaires sont mises en oeuvre par le Parc :

1. Le déploiement de la marque Valeurs Parc naturels régionaux sur des produits agricoles
2. L'animation de l'Association des Producteurs Fermiers du Vercors

Elles s'inscrivent directement dans les ambitions de la convention cadre 2023-2027 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Parcs naturels régionaux, qui indique (p4) que « les démarches visant à valoriser les activités économiques locales notamment agricoles respectueuses de leur environnement et des hommes et des femmes qui y vivent, comme la marque Valeurs Parcs ou les signes de qualité, sont à favoriser ». En 2026, il s'agira de poursuivre le renforcement de la dynamique au sein de chacun de ces deux dispositifs, de travailler sur leur visibilité ainsi que sur leur lisibilité.

1. Déploiement de la marque Valeurs Parc naturel régional

La marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » est portée par la fédération des Parcs naturels régionaux. Elle distingue des entreprises et des activités engagées dans un développement économique durable dans leurs territoires. Elle s'articule autour de trois valeurs fortes : l'humain, la préservation de l'environnement et l'attachement au territoire. Un référentiel fixe 20 exigences transversales ainsi que des critères propres à chaque filière. Ces critères répondent aux domaines suivants : organisation d'entreprise, attachement au territoire, environnement et patrimoine, critères humains et sociaux. C'est un vecteur de reconnaissance mais aussi de progression pour les exploitations qui sont impliquées dans des démarches de progrès animées par chaque Parc.

Sur le Vercors, la marque « Valeurs Parc naturel régional » a été officiellement lancée à l'occasion de la Fête du Bleu 2019 en faisant suite à la marque « valeurs Parc » précédemment déployée. En 2025, 49 exploitations sont engagées dans la marque et les produits bénéficiaires sont : les viandes bovine/ovine/capraine, les truites et salmonidés, les fromages et produits laitiers fermiers, les plantes à parfum aromatiques et médicinales, les miels et produits de la ruche, les œufs, volailles et viande de porcs, les fruits/petits fruits/légumes.

En 2026, il s'agira de :

- consolider les démarches engagées : renouvellement des audits des exploitations en fin d'engagement
- animer des groupes dans des démarches de progrès (pratiques agroécologiques et économie d'énergie)
- étendre le champ des bénéficiaires en procédant aux audits de nouveaux exploitants en attente et mise en place de nouvelles filières (vin entre autre).

- renforcer la visibilité de la marque et sa lisibilité en outillant les bénéficiaires dans la promotion de leurs produits marqués (étiquettes, signalétiques, journée collective etc.), en communiquant à destination des habitants et socio-professionnels du tourisme sur l'offre locale et en participant à des manifestations locales.

2. L'animation de l'Association des Producteurs Fermiers du Vercors (APFV)

Depuis 2019, l'APFV fédère les producteurs fermiers sur le Parc du Vercors, faisant suite au travail initié par l'Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors (APAP). Son objectif réside dans la promotion et la défense de la production fermière du territoire du Vercors notamment via la marque « ®réseau Fermes du Vercors » dont elle est propriétaire.

Aujourd'hui, l'APFV dispose à sa tête d'un conseil d'administration dynamique et représentatif des secteurs géographiques du Parc ainsi que de la diversité des productions agricoles fermières présentes sur le territoire. En 2025, l'APFV compte 61 adhérents.

En 2026, il s'agira de :

- Participer à l'animation de la vie de l'association et faciliter ses actions de commercialisations collectives,
- Déployer des actions de promotion du réseau, via la mise à jour des outils de communication et la présence sur des manifestations,
- Sensibiliser au « Manger Local » en travaillant avec les producteurs sur l'accueil à la ferme, en les dotant d'outils pédagogiques pour renforcer l'information des visiteurs/consommateurs ainsi qu'en mettant en place des opérations dédiées pour aller aux devants des metteurs en marché (restaurateurs, hébergeurs, commerces de proximité, GMS...).

La conduite de ces actions se fera dans une logique d'articulation et de synergie avec les initiatives locales (PAT, Inspiration Vercors, SIVER) et inter territoriale (PAA, PAiT) pour renforcer le rayonnement des produits locaux du Vercors.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Marque Valeurs Parc : Appui technique, accompagnement des bénéficiaires, animation PNRV	14 771€	Région Auvergne Rhône Alpes	14 888 €
Marque Valeurs Parc : formation	1260 €		
Marque Valeurs Parc : organisation d'événementiels	1 300 €		
Marque Valeurs Parc : outils de communication	2 000 €	Autofinancement PNRV	14 889 €
Réseau Fermes du Vercors : appui technique PNRV	8 276 €		
Réseau Fermes du Vercors : Dépliant promotionnel	2170 €		
TOTAL	29 777 €	TOTAL	29 777 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'action de valorisation des produits agricoles du Vercors et son plan de financement tels qu'indiqués ci-dessus,
 - d'**AUTORISER** le Président à faire la demande de financement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
 - d'**AUTORISER** un commencement anticipé de l'opération, avec accord du financeur, et sans présager de sa décision. Dans le cas où le projet n'obtiendrait pas les subventions pré-citées, le Parc prendra en charge les dépenses non financées sur ses fonds propres.
-
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 janvier 2026

Vis ma vie de Bûcheron - 2026

Contexte

Vis ma vie de bûcheron est une opération conduite depuis 2018 dans le Parc du Vercors. Pendant l'été, des temps de rencontre sont organisés entre les acteurs de la filière forestière et le grand public. Une demi-journée par semaine, la visite d'un chantier forestier est proposée au public et encadrée par des professionnels de la filière. Les objectifs de cette action sont de valoriser les métiers de la forêt et de mieux faire connaître la réalité de la gestion forestière au grand public afin de susciter curiosité et bienveillance à son égard.

Contenu de l'action

Vis ma vie de bûcheron est une action d'animation territoriale à destination du grand public. Les visites de chantiers forestiers, encadrés par des professionnels de la filière, permettent un temps d'échange privilégié avec un bûcheron, un gestionnaire ainsi que des démonstrations (abattage dirigé, cubage d'une grume, débardage). Pour les professionnels, ces visites sont l'occasion de présenter leurs métiers souvent méconnus. Pour les participants ces rencontres permettent de véritables temps d'échanges et de découverte de la gestion forestière telle quelle est pratiquée localement.

Sept visites sont prévues au cours de l'été dans les différents secteurs du Parc (4 en Isère - 3 en Drôme), en fonction des chantiers forestiers en cours. Des groupes de 30 personnes maximum sont constitués.

L'animation de cette action est faite par Fibois 38 et Fibois 07-26.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestations d'animation, communication et supports	10 000 €	Département de l'Isère	5 000 €
		Département de la Drôme	3 500 €
		Autofinancement Parc	1 500 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Vous trouverez ci-joint la convention de partenariat relative au projet vis ma vie de Bûcheron

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **de VALIDER** le contenu de l'action « Vis ma vie de bûcheron » 2026 et le plan de financement proposé,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des Départements de la Drôme et de l'Isère,
- **d'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat entre Fibois 38, Fibois 07-26 et le Parc,

→ d'**AUTORISER** un commencement anticipé de l'opération, avec accord du financeur, et sans présager de sa décision. Dans le cas où le projet n'obtiendrait pas les subventions pré-citées, le Parc prendra en charge les dépenses non financées sur ses fonds propres.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 janvier 2026

Séjours Jeunes et Montagnes « 1001 nuits alpines » 2026

Contexte

Depuis 2018, le Parc du Vercors accompagne des classes sur des projets pédagogiques qui visent à une meilleure connaissance du territoire du Parc, de ses patrimoines naturels et culturels, de ses enjeux et acteurs. Ces projets ont gagné en lisibilité et il importe en complémentarité de porter des projets pédagogiques pour les jeunes **hors temps scolaire**.

Les jeunes générations n'ont en effet pas toujours un cadre leur permettant un accès à la montagne et à sa compréhension. Pourtant elle offre un cadre d'apprentissage indéniable associée à des valeurs fortes. C'est un milieu vivant qui permet une médiation sociale et environnementale autour de grands enjeux d'actualité : parmi lesquels migrations, déplacements, changement climatique, érosion de la biodiversité, cohabitation et partage de l'espace.

Chaque année les accueils collectifs de mineurs, les services enfance-jeunesse des collectivités et les centres sociaux du territoire proposent des séjours qui sont l'occasion d'apprendre la vie en collectif, mais ne proposent pas toujours une découverte de l'environnement montagnard proche. Pour rendre accessible cette découverte par les plus jeunes, le Parc du Vercors a proposé d'accompagner dès l'été 2022 et jusqu'en 2027 l'organisation de 2 mini-séjours chaque été dans les territoires de proximité (Espaces naturels sensibles, Réserve des Hauts-Plateaux du Vercors notamment). Le 2 mars 2022, le bureau syndical a validé l'engagement du Parc dans cette démarche sur 6 ans.

La présente délibération porte sur la validation du plan de financement pour la mise en oeuvre de l'action en 2026.

Contenu de l'action

Pour cette année 5 du projet, il s'agit donc de poursuivre et étendre l'action en proposant la participation à de nouveaux jeunes du territoire du Parc et des villes portes (Grenoble, Romans sur Isère, Crest, St Marcellin, Vinay et la ville associée de Mens) de partir en court séjour en immersion en montagne (deux jours et une nuit en bivouac) pour :

- *découvrir / redécouvrir la montagne et ses valeurs, ses fragilités*
- *appréhender la culture montagnarde, alpine*
- *comprendre les enjeux actuels en matière de biodiversité, de mobilités, de changement climatique, de cohabitation et de respect du vivant*
- *s'immerger au sein de sites préservés, en itinérance (avec des ânes) pour apprendre à se connaître en mélangeant les jeunes publics (milieu urbain/coeur du territoire du Parc/autres territoires d'espaces valléens)*
- *vivre une expérience inoubliable, découvrir et préparer collectivement la randonnée, le bivouac et les repas en pleine nature.*
- *proposer un cadre pédagogique et sécurisant*
- *faire le lien avec des actions spécifiques menées par le Parc ou ses partenaires (Réserve Internationale de ciel étoilé, réintroduction d'espèces, adaptation au changement climatique etc.).*

Ce projet a aussi pour objectif de créer une émulation avec et entre les accueils collectifs de mineurs, centres sociaux et accueils de loisirs pour des échanges sur le territoire.

Pour 2026, deux mini-séjours seront proposés durant l'été. Chaque mini-séjour sera composé d'une dizaine de

jeunes issus de deux territoires différents pour favoriser la rencontre des jeunes mais aussi de leurs animateurs. Ils seront encadrés par un accompagnateur en montagne et accompagnés par des ânes de bât pour faciliter le transports du matériel de bivouac.

Le Parc du Vercors coordonnera la mobilisation des structures de jeunesse participantes, mobilisera l'équipe encadrante et sera garant des apports pédagogiques. Il prendra part à l'organisation de ces séjours qui resteront sous la responsabilité des structures d'accueil.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Accompagnement éducatif avec des ânes pour 2 séjours	3 540 €	Région Auvergne Rhône Alpes	5 063 €
Matériel pédagogique/location matériel de bivouac	800 €	Autofinancement PNRV	1 266 €
Animation Parc	1 989 €		
TOTAL	6 329 €	TOTAL	6 329 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ **d'APPROUVER** le Plan de financement du projet de mini-séjours « Jeunes et Montagnes – 1001nuits alpines »,

→ **d'AUTORISER** le Président à solliciter le subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes,

→ **d'AUTORISER** un commencement anticipé de l'opération, avec accord du financeur, et sans présager de sa décision. Dans le cas où le projet n'obtiendrait pas les subventions pré-citées, le Parc prendra en charge les dépenses non financées sur ses fonds propres.

→ et **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Bureau Syndical du 21 janvier 2026

Un berger dans mon école – Année scolaire 2026-2027

Contexte

L'agriculture et le pastoralisme notamment est une activité essentielle sur le territoire du Parc : activité économique, activité historique, activité qui contribue à produire une alimentation locale et de qualité, c'est aussi une activité qui façonne les paysages. Agriculture et pastoralisme doivent faire face à des enjeux forts : changement climatique, prédation, multi-usage de l'espace, alimentation durable.

Le Parc dans à l'aube de sa nouvelle Charte, poursuit et souhaite amplifier ses actions de sensibilisation et d'accompagnement au changement sur ses enjeux.

Différents programmes favorisent cela (accompagnement des Plans Pastoraux Territoriaux, PNA Loup, PAiT, PAT, redécouverte du patrimoine végétal domestique cultivé du Vercors). En parallèle le Parc, - dans une logique de facilitation des cohabitations et pour un maintien et développement de l'agriculture dont la fonction nourricière est à revaloriser - accompagne les consommateurs dans une meilleure compréhension des enjeux autour de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation. Cela se traduit par diverses actions de sensibilisation auprès du grand public.

Le jeune public est une cible où le levier d'évolution est important et le Parc s'attache enfin à accompagner ce public, notamment dans le cadre scolaire.

La présente délibération porte sur la validation du plan de financement pour la mise en oeuvre de l'action pour l'année scolaire 2026-2027.

Contenu de l'action

Il s'agira d'accompagner des élèves issus de 4 classes du territoire du Parc en proposant un projet pédagogique qui s'appuie sur l'éducation au territoire afin de faire découvrir ou redécouvrir et sensibiliser les plus jeunes aux enjeux liés à l'élevage et au pastoralisme.

Pour faciliter cet accompagnement des élèves, le Parc intégrera cette proposition à l'appel à projet annuel proposé aux classes du territoire, en parallèle des autres propositions thématiques.

Les objectifs seront de :

- Sensibiliser les élèves à l'élevage et au pastoralisme à travers des rencontres sur le terrain et en classe, dans le cadre d'animations pédagogiques
- Faire connaître le multi-usage des surfaces pastorales, favoriser les échanges entre agriculteur et jeunes citoyens

Le projet se déclinera en plusieurs phases

- une phase préparatoire avec les équipes éducatives,
- une phase d'éducation à l'environnement et au territoire, accompagnée par un intervenant professionnel, de la rencontre de berger-éleveur, et d'expert sur le pastoralisme, et d'une sortie de terrain sur une zone pastorale.
- une phase de partage autour de la restitution, à l'échelle locale de l'école.

Budget et plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Accompagnement éducatif	8 000 €	Région Auvergne Rhône Alpes	9 260 €
Intervention expert élevage	2 640 €	Département de L'Isère	3 800 €
Déplacements en bus	2 500 €		
Intervention éleveurs	600 €	Autofinancement PNRV	3 266 €
Animation Parc	2 586 €		
TOTAL	16 326 €	TOTAL	16 326 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de financement du projet « Un berger dans mon école » pour l'année scolaire 2026-2027
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Isère
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 janvier 2026

S'encabaner avec Giono, un projet d'itinérance autour de 5 cabanes et abris en 2026

Contexte

Depuis 2017, le Parc anime des actions pour redonner vie aux cabanes non gardées du Vercors, en s'appuyant sur la mémoire de ceux qui les ont fait vivre et sur les pratiques actuelles (projet « Abris et Cabanes »). Dans ce cadre, il est accompagné par l'architecte Jacques Félix Faure (Atelier 17C) assistant à maîtrise d'ouvrage. Il en ressort une démarche singulière : les projets d'abris sont des projets « racines » qui créent des liens, qui s'ancrent dans un territoire et en révèlent toutes les facettes. Ils permettent de raconter l'histoire d'un lieu avec son identité et ses paysages. Ils mettent en valeur les fondamentaux du Parc, créant à chaque fois une charte entre les habitants et leur territoire. Les projets d'abris sont une démarche qui s'appuie sur la confiance et le respect et chacun y trouve sa place, depuis les plus jeunes jusqu'aux anciens. Chaque projet d'abri enrichit un autre projet d'abri, créant ainsi une plus grande histoire et un collectif de tout un territoire.

En 2025, le Parc du Vercors s'est appuyé sur la Compagnie « Tête en Terre » pour proposer une création artistique autour de trois cabanes et Abris (Côte-Chèvre à Châtillon-en-Diois, La Peyrouse à Saint-Andéol et Font Froide à Lans-en-Vercors et Villard-de-Lans). Cette démarche a prouvé l'intérêt d'une approche sensible et artistique pour mettre en avant d'une part les cabanes et leur histoire mais aussi le processus participatif lié aux travaux de restauration.

Fort de cette expérience et parce qu'il existe encore de nombreux projets de rénovation de cabanes, le Parc souhaite poursuivre cet accompagnement culturel en proposant cette fois la diffusion de spectacle vivant pour créer des moments de rencontres et d'échanges autour de cabanes, avec les acteurs locaux mobilisés sur les projets de rénovation, en cours ou à venir.

Contenu de l'action

En lien avec la Compagnie Scène Nationale 7 qui par ailleurs enclenche une tournée de diffusion du spectacle « Prélude de Pan », à pieds depuis Clionsclat jusqu'au nord du massif du Vercors, il s'agira de collaborer particulièrement sur une portion avec pour objectif 5 cabanes, dont les suivantes sont potentiellement intéressantes mais restent à confirmer, fin mai début juin :

- La cabane de Crobache à La Chapelle en Vercors (26)
- La future cabane des Coulmes (38) : la diffusion sera une étape particulière dans le processus de rénovation. La cabane de Serre du Sâtre a brûlé par deux fois. Le nouveau site de reconstruction aura été choisi, une maquette de la cabane pourra être présentée mais les travaux n'auront pas encore démarré.
- La cabane de Pieds Frais à la Rivière (38)
- La cabane de Nave à Autrans-Méaudre-en-vercors (38)
- La cabane de la Renardière à Montaud (38)

Cette collaboration avec la compagnie entend immerger le public dans l'histoire, le paysage et les usages passés et actuels des cabanes qu'en font les habitants et les visiteurs de passage.

Chaque moment de rencontre sera construit localement avec les acteurs qui ont participé aux chantiers de restauration mais ils s'appuieront tous sur un cadre imaginé ainsi : spectacle « Prélude de Pan », échanges avec la Cie sur le texte et la mise en scène / la cabane d'hier à aujourd'hui par les acteurs locaux / un temps d'échange avec un chercheur en sciences humaines et sociales ou un spécialiste/technicien d'une question en lien avec les cabanes.

Pourquoi Giono ?

« Prélude de Pan » est une adaptation scénique (texte intégral) d'une nouvelle de Jean Giono. Elle fait dialoguer les compositions musicales de Sammy Decoster et l'interprétation de Baptiste Relat. Le spectacle s'ouvre avec

un récit poétique, dans lequel la musique agrandit un espace sensible, un paysage. Et finit par basculer dans une joyeuse apocalypse dansée. Maître d'œuvre d'une réalité magique, Giono exalte le pouvoir des mots et libère avec eux la puissance de la nature. L'œuvre de Giono est toujours très actuelle, il met en avant nos relations avec le « dehors » et le respect vis-à-vis du vivant, nécessaires aux humains. C'est autour de ces notions de respect et de relation que se construira le projet de diffusion, en lien avec l'élément « cabane » comme lieu et objet de médiation entre nous, humains et nos activités passées, présentes et à venir, et espaces naturels, sans pour autant séparer les deux.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Artistique – Diffusion du spectacle « Prélude de Pan »	5 000 €	DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	10 000 €
Logistique – repas et hébergement de la compagnie	3 000 €		
Communication	500 €		
Intervenants	1 500 €	Autofinancement PNRV	2 500 €
Temps de travail – coordination chargée de mission	2 500 €		
TOTAL	12 500 €	TOTAL	12 500 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le plan de financement du projet « s'encabaner avec Giono »,
- **d'AUTORISER** le président à solliciter la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- **d'AUTORISER** un commencement anticipé de l'opération, avec accord du financeur, et sans présager de sa décision. Dans le cas où le projet n'obtiendrait pas les subventions pré-citées, le Parc prendra en charge les dépenses non financées sur ses fonds propres.
- **d'AUTORISER** le président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 janvier 2026

Animation territoriale 2026 des sports de nature dans la Drôme

Contexte

Dans le cadre du nouveau schéma directeur Sports de nature (2023-2033) et de son plan d'actions à 5 ans (2023-2028), le Département de la Drôme prévoit un accompagnement financier aux moyens d'animation dans les territoires, et relance son appel à manifestation d'intérêt annuel auprès des EPCI et des PNR pour renforcer la mise en œuvre des compétences de sports de nature.

Le Parc, de part ses missions de conciliation des usages et de gestion du balisage-signalétique des sentiers de randonnées (mesure 3.3 de la Charte (concilier les différents usages dans le respect des milieux naturels), participe pleinement aux objectifs de développement de la politique territorialisée du Département.

Bilan 2025

- **Veille sur l'aménagement, l'entretien et la sécurité des sentiers** : lien avec les écogardes, mise en ligne d'actualités sur Vercors rando
- **Promotion de l'offre de sentiers** via l'application Vercors rando et traduction d'itinérances en anglais, coordination avec les partenaires sur les choix de communication dans le cas d'itinéraires très fréquentés ou à enjeux
- **Médiation des sites en cas de conflits d'usage** : organisation de réunions et d'ateliers de discussion afin d'organiser la pratique de sports pouvant avoir un impact sur l'environnement ou dans le cas de conflits avec des acteurs du territoire (Escalade à Archiane, Highline et canyoning sur Bournillon, Vol libre, Traîneaux à chiens)
- **Assistance technique aux projets d'aménagements**, notamment concernant la signalétique des sites selon la charte du Parc : panneaux escalade, via corda, vol libre, canyoning, etc.
- **Pilotage de projets structurants pour le territoire** : rédaction de chartes (highline), plan de circulation (chiens de traîneaux) ou guide technique (équipement en escalade)
- **Suivi de fréquentation** : coordination des éco-compteurs, gestion de l'outil Outdoorvision

Actions prévisionnelles 2026

Grâce à la création du poste, les missions peuvent perdurer.

Missions similaires à 2025 :

- Gérer la médiation des sites en cas de conflits d'usage
- Apporter une assistance technique aux projets d'aménagements liés aux sports nature
- Piloter des chantiers structurant pour le territoire, de type charte de conciliation ou plan de circulation
- Assurer un suivi de fréquentation des milieux naturels
- Mise à jour du site web Vercors rando en accord avec l'offre fournie par les partenaires du territoire

Missions supplémentaires en 2026 :

- Articulation avec la commission Vercors en Partage

Budget et plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Agent 0,52 ETP du 01/01/2026 au 31/12/2026	19 744 €	Département Drôme	7 898 €
		Autofinancement	11 846 €
TOTAL	19 744 €	TOTAL	19 744 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Département de la Drôme et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 janvier 2026

Soutien du Parc à un projet innovant sur l'autoconsommation collective porté par les centrales villageoises VercorSoleil

Contexte

Le Parc naturel régional du Vercors a largement contribué à l'émergence du modèle des centrales villageoises de 2010 à 2015, au bénéfice de la dynamique nationale. Le réseau compte aujourd'hui 77 sociétés locales en France. Le Parc est membre fondateur de l'association nationale des centrales villageoises. A partir des 3 premières sociétés créées par des citoyens sur le Vercors dès 2013 : Gervanne-Raye, Trièves, et Quatre montagnes, d'autres ont suivi le mouvement : Vercorsoleil, Portes du Vercors, ACOPREV Val-de-Quint et Wattisère.

Cela porte à sept les sociétés citoyennes actives et développeuses de projet de production d'énergie renouvelable locale. Cela fait du Vercors le Parc qui a la plus forte densité de sociétés locales citoyennes productrices d'énergie renouvelable.

Ces dynamiques citoyennes permettent de relocaliser la question de l'énergie sur les territoires au travers du montage d'installations de production, principalement solaires, grâce à la collecte d'épargne locale. Elles portent aussi des actions de sensibilisation aux économies d'énergie et des projets d'éco-mobilité. En 2020 le Parc a décidé de soutenir symboliquement les sept sociétés coopératives en entrant au capital social de chacune d'elles.

Dans le contexte fluctuant des tarifs d'achat de l'électricité renouvelable, les centrales villageoises cherchent à développer des projets d'autoconsommation collective. Ces projets locaux permettent de manière innovante d'affecter en temps réel la production d'électricité renouvelable à des consommateurs engagés contractuellement dans la démarche. L'expérimentation montée en 2024 par VercorSoleil a ainsi permis de vendre directement de l'électricité renouvelable produite à la Chapelle-en-Vercors à deux collectivités qui ont accepté de tester ce nouveau service.

Contenu de l'action

L'objectif du présent projet porté par VercorSoleil est de mobiliser 150 à 200 consommateurs, collectivités, habitant ou entreprises, pour rentrer dans la boucle d'autoconsommation collective. L'enjeu est d'offrir la possibilité aux consommateurs de s'approvisionner en électricité renouvelable locale à un prix en lien direct avec le coût de production et entièrement décorrélé des prix fluctuants du marché. Pour VercorSoleil, cela permet de sensibiliser, au-delà du cercle des convaincus déjà actionnaires, à l'intérêt du développement des énergies renouvelables et de permettre ainsi une meilleure acceptabilité des énergies renouvelables sur le territoire.

Ce changement d'échelle nécessitera un temps d'accompagnement important de la salariée à temps partiel que VercorSoleil emploie. Etant donné que toute la phase de recherche d'autoconsommateurs ne sera pas directement génératrice de nouvelles ressources pour VercorSoleil, la société citoyenne a candidaté au programme LEADER du GAL Terres de Dauphiné pour financer le montage de cette opération d'autoconsommation collective.

Le projet déposé auprès de LEADER et reçu positivement par le Comité territorial de décembre 2025, est d'un montant total de 28 585 €. L'aide LEADER accordée est de 14 292 €, l'autofinancement de 10 693 €, les contreparties publiques sont de 3 000 € apportés par la CC Royans-Vercors qui a délibéré et de 600 € attendus du Parc.

Ce projet innovant et qui pourra avoir valeur d'exemple pour les autres sociétés citoyennes, répond à la mesure 2.2 de la charte du Parc.

VercorSoleil sollicite donc le Parc pour une aide financière de 600 €.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le Président à accorder une subvention de 600 euros dans le cadre du projet porté par VercorSoleil.
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 janvier 2026

Thèse CIFRE « Enquêter les Relations Humains/Faune sauvage : vautours humains et loups, la co-construction d'un récit de territoire dans le Parc naturel régional du Vercors » - Validation du plan de financement

Contexte

Les loups et les vautours sont de retours dans le Vercors depuis une trentaine d'années, les uns par la dynamique naturelle de l'espèce, revenue d'Italie via le Mercantour, les autres par l'action humaine, et notamment du Parc naturel régional, pilotant 2 programmes de ré-introductions des vautours fauves et des gypaètes barbus, avec le succès qu'on leur connaît.

Ces espèces emblématiques et leur retour suscitent des controverses et des dynamiques d'acteurs variées, et interrogent les trajectoires de coexistence humains/faune sauvage.

La thèse vise à comprendre en quoi une démarche de renouvellement des écritures en recherche permettrait de prendre soin des relations socio-écologiques entre humains, loups et vautours au sein du Parc Naturel Régional du Vercors. Elle a vocation à s'inscrire dans la continuité des dynamiques d'acteurs en place sur le territoire, en tentant de capter les mécanismes à l'œuvre et les faire connaître pour élargir leur application.

Durant l'année 2025, plusieurs étapes d'échanges et de discussions ont eu lieu au sein des instances du Parc, ayant autorisé l'équipe technique à rechercher des financements pour ce projet (bureau syndical de juillet 2025), puis ayant permis la création d'un poste de doctorant (comité syndical de septembre 2025).

Contenu de l'action :

L'ancrage au sein de la structure Parc, au travers du dispositif CIFRE, est un gage de mise en valeur des actions du Parc dans la poursuite des dynamiques en cours de construction. En effet, ce dispositif a pour objectif de placer l'étudiant doctorant dans les conditions d'emploi et de concourir au développement de la collaboration de recherche entre les entreprises ou collectivités territoriales et établissements et les laboratoires. Il est créé et géré par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) pour le compte du ministère de l'éducation nationale.

La doctorante sera encadrée 2 chercheurs au sein de deux laboratoires de recherche – Raphaël Mathevet, CEFE Montpellier, et Coralie Mounet, Laboratoire PACTE-UGA.

En interne, elle sera rattachée au service Réserve, et encadrée par la chargée de mission Biodiversité référente Loup. Une convention définissant les modalités de mise en œuvre de cette opération sera signée entre les différents partenaires. [Vous trouverez ci-joint le projet de convention.](#)

Son travail de recherche permettra d'alimenter les réflexions locales et sera un appui précieux quant à la consolidation du lien entre les acteurs, nécessitant une animation continue.

En fin d'année 2025, plusieurs retours des candidatures à des appels à projets ont été reçus, témoignant de l'intérêt que présente ce sujet de thèse :

- validation du projet par l'ANRT (Agence Nationale de Recherche et Technologie), qui valide le format CIFRE et une aide financière associée,
- validation de notre candidature par la fondation François Sommer, permettant de consolider un plan de financement prévisionnel ajusté.

Plusieurs autres pistes de financements complémentaires sont possibles, par exemple, la fondation Rewilding

France, le Plan National d'Actions Vautours, le Fond Vert, la fondation Petzl ou encore la Fondation Alpes Sauvages. Celles-ci seront activées dans le courant de l'année 2026 pour réduire le reste à charge pour le Parc.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant sur 3 ans	Montant annuel	Financements	Montant sur 3 ans	Montant annuel
Salaire Doctorante	122 013 €	40 671 €	ANRT (Association Nationale Recherche Technologie)	42 000 €	14 000 €
Frais d'organisation des rencontres	16 200 €	5 400 €			
Charges indirectes et de déplacement Doctorante	24 402 €	8 134 €	Fondation François Sommer	52 002 €	17 334 €
Encadrement PNRV	12 000 €	4 000 €	Financements à trouver	58 611 €	19 537 €
Frais de laboratoire CEFE	0 €	0 €			
Frais de laboratoire CNRS-Pacte (13 % des frais)	14 400 €	4 800 €	Parc du Vercors	36 402 €	12 134 €
TOTAL	189 015 €	63 005 €	TOTAL	189 015 €	63 005 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité avec 6 abstentions (15 voix), Madame Catherine BOLZE (7 voix), déléguée au conseil régional, Madame Natahlie FAURE (2 voix), Madame Frédérique PUISSAT (2 voix), Madame Imen DE SMEDT (2 voix), déléguées du conseil départemental de l'Isère, Monsieur Gérard GAGNIER (1 voix), délégué de la communauté de commune de Val de Drôme, et Monsieur Pierre WEICK (1 voix), délégué de la communauté de commune du Massif du Vercors :

- **d'APPROUVER** le plan de financement sur 3 ans de la thèse CIFRE, tel que présenté ci-dessus,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires aux candidatures aux Appels à projets, et à la convention de partenariat avec l'ANRT.
- **d'AUTORISER** un commencement anticipé de l'opération, avec accord du financeur, et sans présager de sa décision. Dans le cas où le projet n'obtiendrait pas les subventions pré-citées, le Parc prendra en charge les dépenses non financées sur ses fonds propres.
- **d'AUTORISER** le Président à signer la convention avec les laboratoires.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 21 janvier 2026

2026.BS 01.....	3
Valorisation des produits agricoles locaux du Vercors 2026 : demande de financements.....	3
2026.BS 02.....	6
Vis ma vie de Bûcheron - 2026.....	6
2026.BS 03.....	8
Séjours Jeunes et Montagnes « 1001 nuits alpines » 2026.....	8
2026.BS 04.....	10
Un berger dans mon école – Année scolaire 2026-2027.....	10
2026.BS 05.....	12
S'encabaner avec Giono, un projet d'itinérance autour de 5 cabanes et abris en 2026.....	12
2026.BS 06.....	14
Animation territoriale 2026 des sports de nature dans la Drôme.....	14
2026.BS 07.....	16
Soutien du Parc à un projet innovant sur l'autoconsommation collective porté par les centrales villageoises VercorSoleil.....	16
2026.BS 08.....	18
Thèse CIFRE « Enquêter les Relations Humains/Faune sauvage : vautours humains et loups, la co-construction d'un récit de territoire dans le Parc naturel régional du Vercors » - Validation du plan de financement.....	18

Fait et délibéré le 21 janvier 2026 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 21 janvier 2026

Le Président,

Jacques ADENOT.

